

F E U I L L E T O N

DES MELANGES RELIGIEUX.

VOL. 1.

MONTREAL, 28 JANVIER 1842.

No 4.

SOCIÉTÉ SECRÈTE.—Le Roi, Guillaume IV s'était prononcé contre toutes les sociétés politiques se servant de symboles secrets, agissant par le moyen de branches affiliées et faisant exclusion des personnes qui ne professaient pas telle religion désignée. Dans ce décret sont comprises en général toutes les sociétés secrètes et conséquemment l'orangisme et la franc-maçonnerie. Cependant on sait que ces sociétés ont continué d'exister depuis comme auparavant tant en Angleterre que dans les colonies. L'orangisme est puissant surtout en Irlande, il commence à prendre racine dans le H.—Canada, et il a même tenté de s'établir au milieu de notre ville. La franc-maçonnerie compte en Angleterre au nombre de ses membres les Princes et les nobles du royaume, et son altesse royale même le Duc de Sussex est Grand-Maître de l'ordre. Dans l'armée on entretient des loges de maçons, et il y en a plusieurs en opération dans les régimens stationnés en Canada.

Lors de la dernière célébration maçonnique qui eut lieu à Toronto le jour de St. Jean, l'officier commandant s'est refusé à la demande qu'on lui fit de permettre au corps de musiciens de son régiment d'y assister.

Un journal du H.—Canada, le *British Colonist* a fortement désapprouvé cet officier sous prétexte que la franc-maçonnerie n'était pas comprise sous le décret de Guillaume IV ; un autre journal aussi du H.—Canada fait à cette occasion les réflexions suivantes ;

“Le *Colonist* croit que l'officier a agi en vertu d'une opinion erronée touchant l'ordre général adressé à l'armée relatif aux sociétés secrètes. Cependant on doit voir que l'ordre s'étend à toutes sociétés “se servant de signes et de symboles secrets, et agissant par le moyen de branches associées.” Tel est clairement le caractère des loges maçonniques, tel que compris par ceux qui n'y sont pas initiés. Nous croyons que l'officier, dans cette occasion, a exercé une discrétion convenable et louable. Il est beaucoup mieux que l'armée n'ait rien à faire avec des sociétés de cette espèce.”

Les dernières nouvelles d'Angleterre nous apprennent que son altesse royal le Duc de Sussex va résigner la grande maîtrise de l'ancien ordre des Francs-maçons.